

Port obligatoire du couvre-visage dans le transport collectif : Réaction de la STM

À la suite de l'annonce du gouvernement du Québec, et malgré que l'arrêté ministériel énonçant toutes les modalités d'application ne soit pas encore publié, la STM accueille favorablement la décision d'obliger le port du couvre-visage dans les transports en commun.

Consciente que cette mesure suscitera des questions auprès de sa clientèle, la STM s'engage à informer ses clients au fur et à mesure que des détails entourant sa mise en place seront connus, et ce, par l'entremise de ses plateformes habituelles de communication. Toutefois, la STM rappelle que ses employés ne pourront exercer un contrôle de surveillance sur tous les clients, et ce, à chaque passage. D'autres solutions se doivent d'être envisagées.

Comme elle l'annonçait dans son plan de déconfinement, le 8 mai, et pour encourager cette pratique, la STM et les autres sociétés de transport du grand Montréal ont procédé, entre le 25 mai et le 22 juin, à la distribution de près de 300 000 couvre-visages réutilisables à la clientèle dans les différents réseaux. La seconde vague de distribution à la clientèle est prévue à compter du 13 juillet dans le réseau de la STM. À terme, un total de quelque 1,5 million de couvre-visages seront offerts dans la région de Montréal, grâce à l'appui du gouvernement.

Le déconfinement à la STM

La STM rappelle que le port du couvre-visage est une précaution supplémentaire dans les lieux publics qui doit obligatoirement s'accompagner des autres mesures de protection applicables (distanciation physique lorsque possible, toux dans le coude, lavage fréquent des mains, rester à la maison si on est malade). Pour faciliter le tout, la STM a installé 224 distributeurs automatiques de gel désinfectant dans l'ensemble des entrées et des accès riverains des stations de métro.

D'autres mesures liées au déconfinement sont déjà en place, comme le maintien accru des opérations de nettoyage et d'une offre de service optimisée. De nouvelles mesures seront déployées prochainement, comme l'installation d'un panneau de protection pour les chauffeurs de bus ou le déploiement progressif du paiement par débit/crédit dans les loges des agents de station du réseau du métro. De nouveaux éléments de signalétique seront également déployés au courant de l'été pour favoriser le respect des consignes sanitaires dans les stations.